

Syndicat Mixte pour le traitement des Ordures Ménagères de la région de VILLERUPT



Rapport d'activité 2019

EDITO



En regardant ce dernier rapport d'activité, je ne peux m'empêcher de mesurer le chemin parcouru depuis 1995, année de mon élection à la présidence du SMTOM.

D'un simple CET (Centre d'Enfouissement Technique) qu'il a fallu mettre en conformité par la mise en place d'une récupération des lixiviats et d'un captage du biogaz à sa fermeture en 2002, de la construction de MAXIVAL après 6

années d'études à sa nécessaire remise à niveau technique et aux décisions prises ces dernières années dans un contexte législatif parfois inquiétant pour notre site, on peut dire aujourd'hui qu'avec le travail des élus et celui de l'équipe dirigeante de MAXIVAL, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

D'autant plus que 2019 aura été une bonne année pour notre syndicat malgré l'apparition de fissures sur le BRS. Nous pouvons noter, une stabilisation du taux de refus de notre équipement avec des performances plus élevées que celle de l'engagement de performance et ce pour la deuxième année consécutive, nos bonnes performances en terme de récupération des matériaux valorisables sur notre outil, l'amélioration de nos ratios sur l'ensemble de nos activités, la mise en service et le développement du prototype de décolmatage du crible trampoline qui aujourd'hui semble conquérir de nouvelles personnes et d'autres collectivités pratiquant le compostage, la signature d'une convention de coopération longue durée avec la CC du Pays de Montmédy pour le traitement des ordures ménagères.

2019 aura été aussi et une nouvelle fois, une année de prise de décisions importantes pour l'évolution de notre outil avec la poursuite des études sur la mise en place de filières de méthanisation et la décision d'ajouter un second BRS pour permettre le doublement de la capacité de l'usine (certaines collectivités qui bénéficiaient d'un tarif attractif de mise en décharge viennent maintenant frapper à notre porte compte tenu des évolutions tarifaires pratiquées sur le secteur).

Rien n'est figé pour l'avenir. Des choix décisifs devront être faits. Je suis convaincu que les nouveaux élus du conseil d'administration issus des échéances municipales prochaines avec l'appui de l'équipe dirigeante seront en mesure de faire face à ces nouveaux défis.

Laurent RIGHI, Président

Table des matières

ΕI	DITO		2
1	LE SMTO	M EN QUELQUES MOTS	5
2	ORGANIS	SATION DU SMTOM	ε
3	ACTIONS	DE COMMUNICATION ET PREVENTION	۶
•			
		ACTIONS DE PROMOTION DU SITE EN DIRECTION DES SCOLAIRES	
		RNEES PORTES OUVERTES ET MANIFESTATIONS EXTERIEURES	
		TACLE « ONE, TWO, TRI » TENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	
4		S MENAGERES	
4			
		LUTION DE LA PRODUCTION D'OMR GLOBALE SMTOM	
		LUTION DE LA PRODUCTION DES OMR PAR COLLECTIVITE	
		IDITION DE LA PRODUCTION DES OIMIR PAR COLLECTIVITE	
	4.4 CON 4.4.1	Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères	
5	COLLECT	E SELECTIVE	16
	5.1 Don	INEES DE LA COLLECTE SELECTIVE	
	5.1.1	Evolution de la production de recyclables secs SMTOM	
	5.1.2	Composition de la collecte sélective pour le SMTOM	
	5.1.2.1	6	
	5.1.2.2		
	5.1.3	Taux de recyclage des matières	
	5.1.4 <mark>5.1.5</mark>	Evolution de la production de CS par collectivité Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)	
		LECTE SELECTIVE DU VERRE	
	5.2 COL	Compétence collecte	
	5.2.1 5.2.2	Taux de recyclage du verre	
	5.2.2 5.2.3	Cout aidé de la collecte et du traitement du verre	
6		ERIE DE VILLERS LA MONTAGNE	
0			
		NAGES COLLECTES	
	6.2 Cou	T AIDE DU TRAITEMENT DES DECHETS DE LA DECHETTERIE	26
7	VIE DU S	TE MAXIVAL	26
	7.1 EVE	NEMENTS MAJEURS DE 2019	26
	7.2 PER:	SPECTIVES D'EVOLUTION	26
	7.2.1	Extension des consignes des tri à tous les emballages	26
	7.2.2	Réalisation d'une méthanisation sur le site	26
	7.2.3	Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères	27
	7.2.4	Pistes de réflexion	
	7.2.5	Provisions pour GER Bâtiment	27
8	FINANCE	<mark>s</mark>	28
	8.1 Bud	GET 2018 :	
		CTIONNEMENT :	
	8.2.1	Dénenses.	

8.2.2	2 Re	ecettes	9
8.2.3	3 Re	ecettes liées à la Collecte Sélective :	0
8.3	INVESTISS	SEMENT :	0

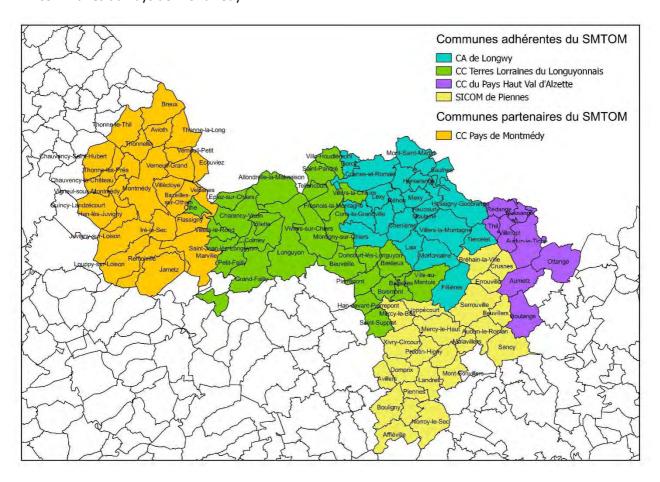
1 Le SMTOM en quelques mots

Créé par arrêté du 27 août 1962, le SITOM de la Région de Villerupt ne comptait à l'origine que 4 communes : Hussigny-Godbrange, Thil, Tiercelet et Villerupt, et avait pour vocation initiale « l'étude et, éventuellement, la réalisation d'un projet de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères, ainsi que la création d'un service d'enlèvement de ces ordures ».

Pendant plus de 40 ans, les ordures ont été déversées sur une ancienne mine à ciel ouvert, le CET d'Hussigny-Godbrange au lieu-dit « La Côte Rouge », puis à l'ISDND de Conflans-en-Jarnisy de 2002 jusqu'en 2010.

Parallèlement, et au fil des ans, d'autres communes ont rejoint le SITOM qui, en 1981, est devenu le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de la région de Villerupt.

Le SMTOM regroupe aujourd'hui 4 EPCI, pour atteindre une population de plus de 123 125 habitants répartis sur 79 communes. A cela, il convient d'ajouter la collectivité avec laquelle le SMTOM a noué un partenariat long terme en 2019 pour le traitement des ordures ménagères : la communauté de communes du Pays de Montmédy



<u>Compétences</u>: Le SMTOM a pour objet principal le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que toutes études, constructions, gestion et exploitation d'installations ou de services nécessaires à ce traitement et à cette valorisation.

Il a également une compétence collecte et transport pour les opérations de collecte sélective par apport volontaire des recyclables secs ou de FFOM et peut proposer ses services, aux collectivités qui le souhaitent, pour organiser une collecte sélective en porte à porte.

C'est par délibération du 11 juin 2003 que le Conseil d'Administration du SMTOM décidait d'une étude de définition d'un schéma global de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMTOM excluant l'incinération.

Par un marché notifié en date du 24 octobre 2006 le SMTOM de Villerupt a confié au groupement conjoint formé entre les entreprises BARISIEN (mandataire) / GIRUS / CHURCHILL HUI, un Marché de construction (études et travaux) et exploitation d'un centre de traitement multifilières, incluant :

- ✓ un centre de Traitement Mécano Biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles permettant aussi le compostage des déchets verts et de la fraction fermentescible issue des gros producteurs, ainsi que le regroupement des encombrants;
- ✓ un centre de tri des déchets recyclables secs ;
- ✓ une déchèterie.

Le centre de traitement multifilière, dénommé MAXIVAL, a été livré en juillet 2010, date de démarrage de son exploitation industrielle par la société BARISIEN (groupe SITA / SUEZ) pour une durée de 15 ans.

En 2019, MAXIVAL a pris en charge:



- √ 39 101 tonnes d'OMR (dimensionnement : 45 000 t/an) stable par rapport à 2018
- √ 5 985 tonnes de recyclables (dimensionnement initial : 5 000 t/an) soit une augmentation de 550 tonnes par rapport à 2018
- √ 5 093 tonnes de déchets verts (dimensionnement initial : 3 000 t/an),
- √ 1 930 t d'encombrants.
- 2 665 tonnes de déchets ménagers ont

par ailleurs été pris en charge sur la déchèterie.

Aujourd'hui, le SMTOM c'est un budget de fonctionnement d'environ 10 millions d'euros.

2 Organisation du SMTOM

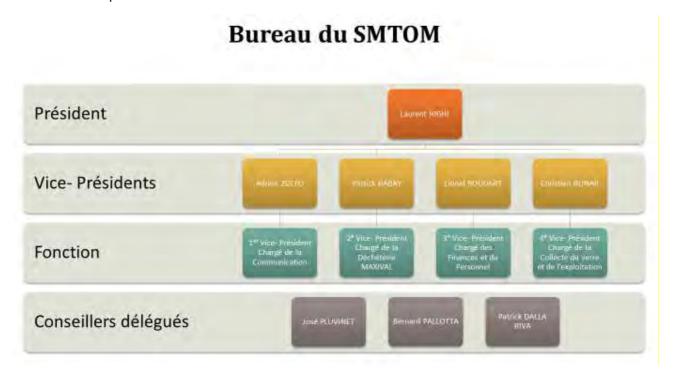
Le Conseil d'Administration du SMTOM, issu des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et mis en place le 27 mai 2014, était composé de 33 délégués titulaires et suppléants désignés par leurs EPCI respectifs : Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL), Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), SICOM de Villers-la-Montagne, SICOM de Piennes et Terre Lorraine du Longuyonnais (T2L).

Suite à la dissolution du SICOM de Beuvillers au 31 décembre 2016 et à l'intégration des communes en faisant partie au SICOM de Piennes, le nombre de délégués composant le Conseil d'Administration est passé de 33 à 31 à périmètre constant.

Il constitue l'instance décisionnaire des 4 collectivités membres du syndicat.

Le bureau, qui prépare les réunions du Conseil d'Administration du SMTOM et arrête l'ordre du jour, s'est réuni à 6 reprises en 2019.

Il est composé de 8 membres :



Une commission de suivi de l'exploitation du centre MAXIVAL qui inclut le Président du SMTOM, 4 Vice- Présidents, les services du SMTOM, l'Assistant à Maître d'Ouvrage- bureau d'étude BERIM- et le constructeur/ exploitant du site- BARISIEN/ SUEZ- se réunit régulièrement afin d'aborder tous les sujets relatifs à l'exploitation du centre de traitement multifilières, qu'ils soient d'ordre techniques, juridiques ou financiers. Ce comité s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2019.

3 Actions de communication et prévention

3.1 Les actions de promotion du site en direction des scolaires

Le SMTOM est engagé en collaboration avec CITEO et les collectivités adhérentes pour la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes. Ainsi, les équipes du SMTOM ont accueilli en 2019 environ 455 élèves lors de 20 demi-journées de visites de l'espace MAXIVAL dont l'objectif est le suivant :

- √ améliorer le geste de tri des différents éléments qui peuvent être recyclés
- ✓ sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de réduction des déchets afin de préserver nos ressources,
- √ éviter le gaspillage alimentaire
- comprendre le fonctionnement de l'espace MAXIVAL et le service rendu par cet outil à tous les habitants du territoire.

Afin d'améliorer l'expérience lors des visites, le SMTOM a revu en profondeur son outil pédagogique. Il se compose d'exercices ludiques sur le tri des déchets qui permettent aux enfants de comprendre la composition de leur poubelle et de voir comment il est possible de réduire la quantité de déchets ultimes à traiter. En complément de ces exercices, nous avons réalisé un film expliquant le fonctionnement de la collecte sélective ainsi qu'un diaporama donnant les grandes étapes de l'unité de valorisation organique des ordures ménagères. Enfin et afin de promouvoir le compost produit sur le site, le SMTOM a mis en place un jardin pédagogique en fin d'année.



A ces journées de découverte de nos activités sur le site, il convient d'ajouter les sensibilisations faites en interventions extérieures que ce soit dans les écoles ou sur les déchetteries de nos adhérents soit environ 600 élèves de plus sensibilisés.

3.2 Journées portes ouvertes et manifestations extérieures

En complément des actions de promotion du site en faveur des scolaires, le SMTOM a engagé cette année plusieurs actions sur site ou lors de manifestations extérieures.

Nous participons financièrement depuis maintenant plusieurs années aux opérations de nettoyage de printemps. En plus de ce soutien financier, les agents du SMTOM ont participé à 3 journées « nettoyage de printemps » en compagnie des associations. Ce sont plus 150 personnes présentes à Longwy sur ces sites. Les explications sur le type de déchets ramassés, leur dangerosité et leur durée de vie vont permettre aux enfants et aux adultes de se rendre compte les conséquences de la pollution dans la nature. Chacun d'entre nous doit contribuer à sa façon au respect du tri des déchets et de l'environnement par de gestes simples et astuces de tous les jours. Ceci permettra aux habitants d'adopter un comportement responsable rencontrés avec ces déchets.

En mai 2019, nous avons été présents à la journée Apidays à Grand Failly. Cet évènement, en plus d'être une bourse aux plantes, est un moment de rencontres, d'échanges et de partages à propos de la biodiversité, du tri et de l'environnement. Ceci permet d'apporter des solutions complémentaires aux habitants pour une meilleure approche de la gestion globale des déchets et de la biodiversité sur le terrain.



Pour la première fois depuis le démarrage du site MAXIVAL, le SMTOM en partenariat avec SUEZ a ouvert son site lors des journées de l'innovation en septembre 2019. Ces journées ont permis de présenter le SMTOM et son outil à une quarantaine de visiteurs du territoire et des collectivités voisines. La plupart ont été agréablement surpris de la qualité des matières produites sur le site et de leur valorisation.

Enfin, le SMTOM a tenu un stand lors du salon RENOV +, les 16 et 17 novembre 2019. Ce salon, organisé par le Pays de Briey et dédié à l'habitat et à l'énergie, était pour les habitants, l'endroit idéal pour parler de rénovation énergétique, d'énergies renouvelables et de développement durable.





3.3 Spectacle « One, two, tri »



En 2019 et 2020, le SMTOM a fait appel à la compagnie « Sauterelles en Scène » pour la présentation du spectacle « One, two, tri » afin d'offrir un instant ludique, comique et pédagogique aux élèves des communes adhérentes. Cette compagnie, engagée depuis plus de 25 ans dans l'environnement et située dans le Tarn et Garonne, interprète un spectacle né il y a dix ans. « Il y a Adèle, très écolo. Et à ces côtés, il y a Valentine « conso, gaspi, crado ». Le message que les 2 actrices veulent faire passer est simple : «la terre est notre 2ème maman, nous sommes tous frères et sœurs, et il nous revient de la protéger. »

La 1^{ère} session s'est déroulée du 25 au 29 novembre 2019 à la salle Louis Aragon d'Audun le Roman. Deux autres sessions sont prévues sur le territoire à Mexy et Longuyon en 2020 afin de couvrir l'ensemble du SMTOM.

3.4 Partenariat avec l'école de la deuxième chance



Le SMTOM et l'Ecole de la deuxième chance sont depuis de nombreuses années des partenaires. A la suite d'une visite sur le site MAXIVAL le 18 novembre 2018 et afin de répondre au projet pédagogique de l'E2C, celle-ci a proposé dans le cadre d'une micro entreprise la réalisation complète d'un jeu de cartes sept familles pour les enfants.

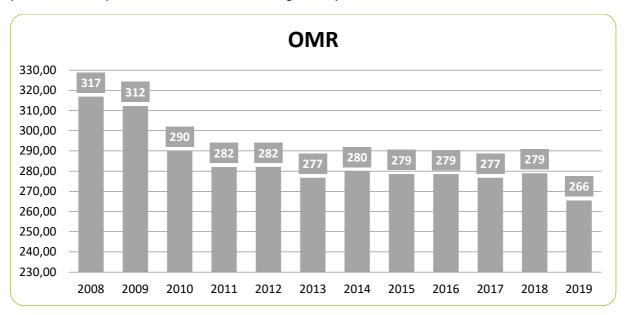
Ce jeu permet aux enfants visitant le SMTOM et en complément des opérations précédemment menées de rendre le concept de tri plus

ludique. La remise des 700 jeux de carte s'est faite dans les locaux du SMTOM.

4 Ordures ménagères

4.1 Evolution de la production d'OMR globale SMTOM

Chaque adhérent du SMTOM a produit, en 2019, 268 kg d'ordures ménagères en moyenne. En prenant en compte la CCPM on tombe à 266 kg en moyenne.



Après une stabilisation pendant plusieurs années des ratios de production, ceux-ci baissent pour la première fois en 2019.

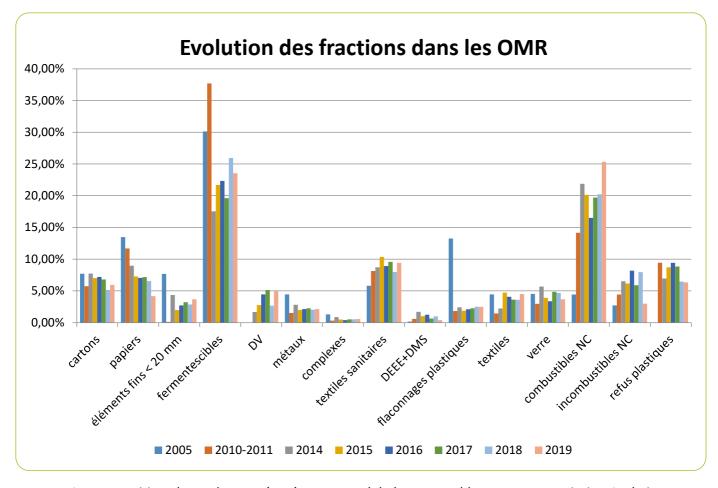
Les objectifs du plan prônent une réduction de 18,5 % à l'horizon 2019 en incluant la diminution de la fraction de biodéchets présents dans les ordures ménagères. En ne tenant pas compte de cette diminution qui serait en partie contre-productive pour MAXIVAL, les objectifs du plan prévoient une réduction de 13,5 %.

Notre production d'OMR globale est au-dessus de la moyenne régionale (252 kg/habitant/an) et au niveau de la moyenne nationale (268 kg/habitant/an).

Ces évolutions sont dues aux deux collectivités qui ont connus des changements de collecte (CCPHVA avec un déploiement de la communication sur la tarification incitative (impact 6 kg) et T2L (impact 4 kg)). Cela reflète ce que nous répétons depuis plusieurs années maintenant : le changement de mode de collecte ou de tarification est le seul moyen de baisser la production des ordures ménagères sur le territoire. Cette baisse devrait se poursuivre dans les années à venir avec la mise en place effective de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA, la mise en place à terme de l'obligation de tri à la source des biodéchets et la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique pour fin 2022 au plus tard.

4.2 Composition moyenne des OMR du SMTOM

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la composition moyenne des OMR des adhérents du SMTOM depuis la mise en service de l'installation.



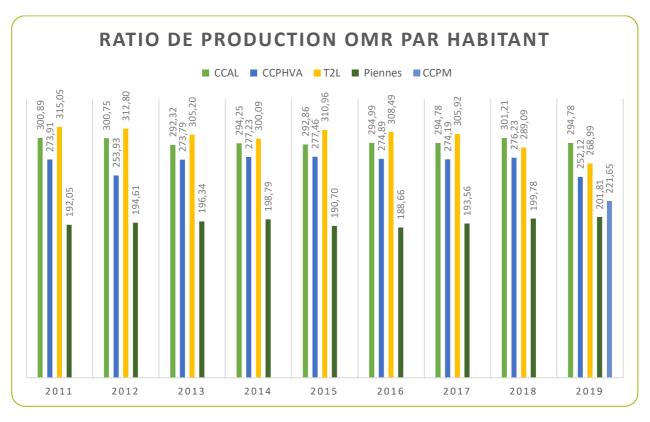
La composition des ordures ménagères reste globalement stable sur notre territoire. La baisse marquée de la fraction papier confirme la tendance observée au niveau national et mondial avec une diminution globale de la quantité de papier sur le marché et une diminution du nombre de papeterie.

Comme nous le notions les années précédentes, la fraction plastique dans les ordures ménagères est toujours haute aux environ de 2,5 % des OMR. Les démarches avec CITEO et valor'plast pour extraire et valoriser ces emballages sont en cours.

Pour la première fois depuis le démarrage de l'usine les combustibles représentent la fraction la plus importante de déchets au sein de nos ordures ménagères. Cela confirme la tendance observée les années précédentes et nous invite à nous pencher sur des solutions de valorisation de ces produits dans les années à venir afin d'éviter la mise en décharge.

4.3 Evolution de la production des OMR par collectivité

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des productions d'OMR par les habitants des différentes collectivités.



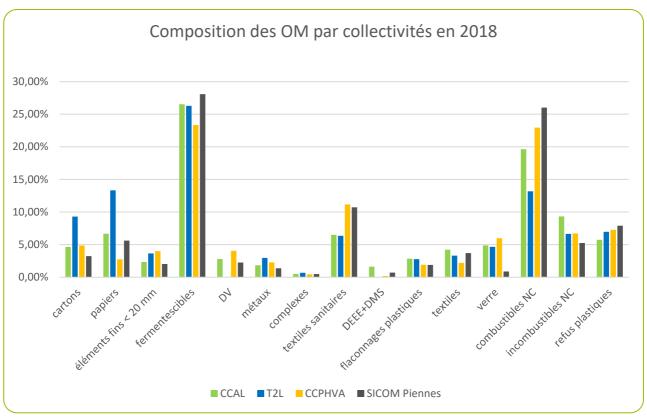
Pour la première fois depuis le démarrage du centre de traitement MAXIVAL, toutes les collectivités sont sous le ratio symbolique de 300 kg/an/habitant.

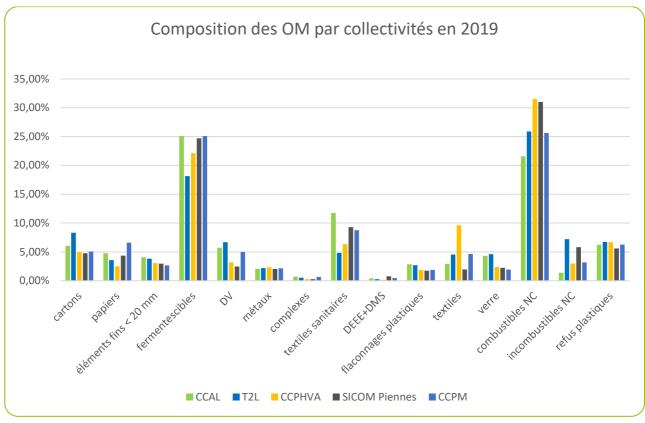
En poussant le détail on constate que :

- ✓ La CAL revient, après le mois de janvier 2018 qui a servi de rattrapage au mois de décembre 2017 et de démarrage du nouveau de contrat de collecte, à sa production normale et récurrente d'ordures ménagères 294 kg/an/habitant,
- ✓ La communication sur le territoire de la CCPHVA sur la mise en place d'une tarification incitative ainsi que la distribution des conteneurs a permis une diminution de 25 kg/an/habitant/. Cette diminution devrait se poursuivre avec la mise en place de l'année blanche. Il faut néanmoins noter que le seul fait de communiquer et mettre en place les moyens ont permis une réduction de 10 %
- ✓ La T2L a baissé les OMR d'environ 30 kg/an/habitant depuis la mise en place d'une collecte en porte à porte des recyclables
- ✓ Le SICOM reste stable mais repasse au-dessus des 200 kg/an/habitant

4.4 Composition des OM par collectivité

La composition moyenne des OM des collectivités est donnée dans les graphiques ci-dessous.





Comme précédemment pas de grosses variations dans la composition des ordures ménagères des collectivités entre 2018 et 2019 sauf au niveau des valorisables de la T2L (diminution des papiers et cartons) et de la fraction verre sur le territoire de la CCPHVA. Cela confirme une tendance observée sur d'autres collectivités au niveau national : la mise en place d'une tarification incitative ne change pas fondamentalement la caractérisation des ordures ménagères. Cela confirme donc que dans la perspective des projets conduits par le SMTOM pour la méthanisation de la fraction organique des ordures ménagères, la mise en place d'une tarification incitative n'aura qu'un impact sur la quantité d'OMR collectées mais peu sur leur composition.

4.4.1 Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères

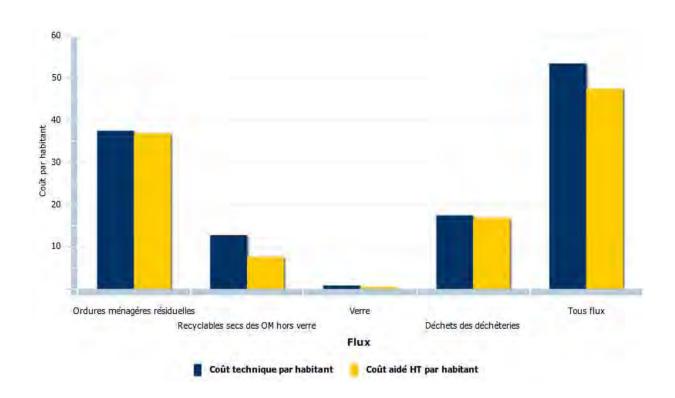
La matrice des coûts 2019 n'étant pas finalisée, le coût du traitement des ordures ménagères mentionné dans le rapport présenté ce jour pourrait être légèrement différent du coût issu de la matrice.

Le coût HT par habitant est de 37,11 € en 2019.

Le coût complet HT par tonne est de 134,07 € HT en 2019.

Le coût complet prend en compte les dépenses liées à l'exploitation du site, une répartition des charges de structure mais également les amortissements, notamment ceux liés aux nouveaux investissements réalisés.

Ce coût est relativement stable par rapport à 2018.



5 Collecte sélective

5.1 Données de la collecte sélective

5.1.1 Evolution de la production de recyclables secs SMTOM

Les tonnages collectés en 2019 sont en augmentation par rapport à 2018. C'est la deuxième fois depuis la mise en service de l'installation que les tonnages de sélectifs remontent. Ces évolutions sont dues à l'impact d'une année pleine de collecte en porte à porte pour la T2L et du démarrage de la mise en place de la tarification incitative sur le périmètre de la CCPHVA.



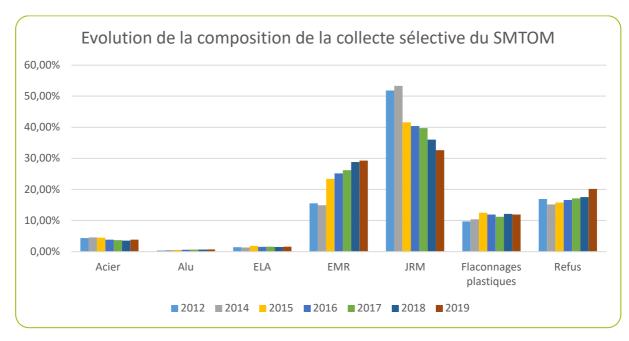
En 2019 avec un ratio de **46 kg/an/habitant hors collecte de papier en PAV**, la production de collecte sélective des adhérents du SMTOM est globalement stable par rapport à 2018 mais en diminution par rapport à 2009, année de référence du plan. Les objectifs prévoyaient une augmentation de 15 % mais ne prenaient pas en compte l'érosion des tonnes de JRM constatée depuis.

Comme évoqué lors des précédents rapports d'activités, les évolutions constatées ces deux dernières années confirment que seul des changements de mode de collecte (PàP au lieu de PAV, mise en place d'une tarification incitative) ou la mise en place de l'extension des consignes permettront d'améliorer de manière significative les performances de recyclage.

5.1.2 Composition de la collecte sélective pour le SMTOM

5.1.2.1 <u>Etat général de la collecte sélective sur le territoire</u>

La composition moyenne (en moyenne pondérée en fonction des caractérisations et apports de chaque collectivité) d'un sac de recyclables sur le territoire du SMTOM est donnée dans le graphique suivant. Celui-ci reprend en plus l'évolution des compositions depuis 2012 soit après la réception de l'unité de traitement MAXIVAL.



Il ressort de ce graphique que la diminution de papier observée depuis quelques années dans les ordures ménagères se retrouvent également au niveau de la collecte sélective reçue sur le site (hors points d'apport volontaire papier de la CAL).

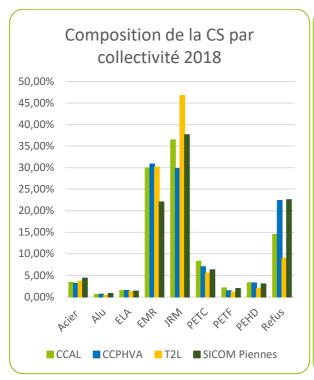
Cette diminution de la fraction papier (JRM) est compensée par une augmentation de la fraction cartons (EMR). En prenant l'hypothèse que compte tenu de la variabilité d'habitat sur le territoire, le SMTOM peut être représentatif au moins en partie de ce qui se passe au niveau national, on constate un quasi doublement de la production d'EMR ce qui implique un doublement des unités de récupération de ces produits. Ceci n'étant pas le cas, on comprend mieux aujourd'hui la chute des cours de reprise des EMR qui sont dus à des sous capacité au niveau européen (suite à la fermeture des marchés asiatiques). L'offre de cartons est beaucoup plus importante que la demande. Il faut parier que nous serons bientôt au prix plancher garanti par l'avenant au contrat REVIPAC soit une garantie d'enlèvement de la matière mais à 0 €/t.

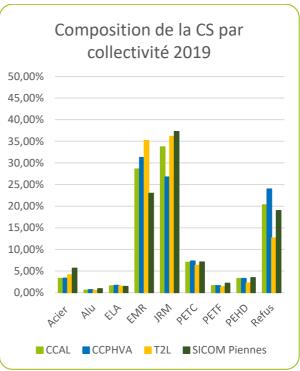
Les autres matériaux hors refus évoluent globalement peu.

Pour ce qui est des refus, nous constatons depuis plusieurs années une dégradation de la qualité des sacs de collecte sélective, cela se confirme par la présence des refus. Ceci est néanmoins à nuancer car ce qui est aujourd'hui considéré comme du refus pourrait en partie être du valorisable avec le passage en extension des consignes de tri à l'horizon 2022. Ceci sera à vérifier et à confirmer dans les années à venir.

5.1.2.2 Point pour les collectivités du SMTOM

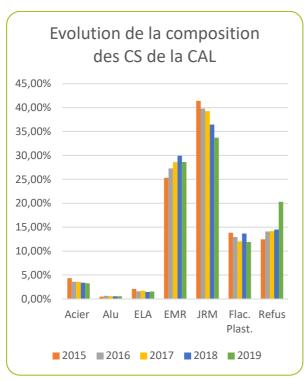
De la même manière que nous avons regardé l'évolution de la collecte sélective en globalité pour le SMTOM, nous allons nous concentrer sur les différentes collectivités.

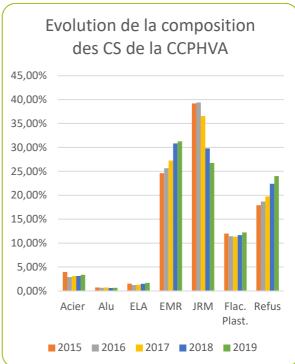


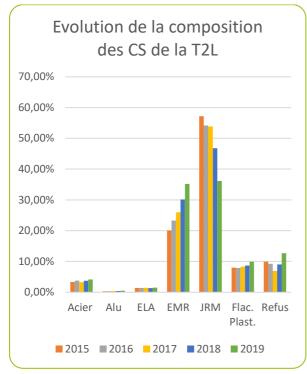


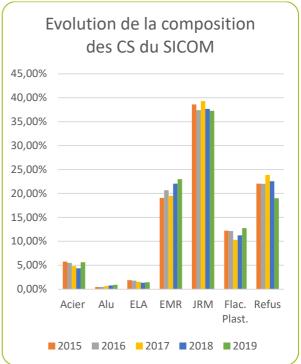
On constate que globalement les écarts entre les différentes collectivités commencent à se restreindre et ceci notamment du fait de la généralisation de la collecte en porte à porte. La composition des CS de la T2L tend à se rapprocher des autres collectivités. En ce qui concerne les refus, le taux de refus se rapproche également des autres collectivités.

Les graphiques suivants donnent les évolutions pour les différentes collectivités.









Ces différents graphiques appellent les remarques suivantes :

✓ de manière générale :

- o l'évolution de l'ensemble des collectes du SMTOM suit la tendance générale
- on remarque une augmentation du taux de refus sur globalement toutes les collectivités
- le passage en porte à porte sur le territoire de la T2L a fait chuter la proportion de matériaux fibreux par rapport au reste des matières. Cela pourrait être dû au coefficient d'entrainement matière plus important sur les plastiques que sur les papiers.

✓ de manière plus spécifique :

- o le taux de refus sur la CAL est en explosion en 2019
- la communication sur la TI sur le territoire de la CCPHVA semble avoir un réel impact sur les matériaux collectés (hausse flagrante des cartons et baisse du papier) mais également sur la quantité de refus. Ce point est à surveiller dans les années à venir
- la collecte en point d'apport volontaire est très génératrice de papier et cartons par rapport aux autres matériaux
- le SICOM reste plus que stable dans et est globalement à contre-courant de la tendance observée sur les évolutions des autres collectivités (Y a-t-il un effet sur le ratio de production des OMR qui est le plus faible du SMTOM ?).

5.1.3 Taux de recyclage des matières

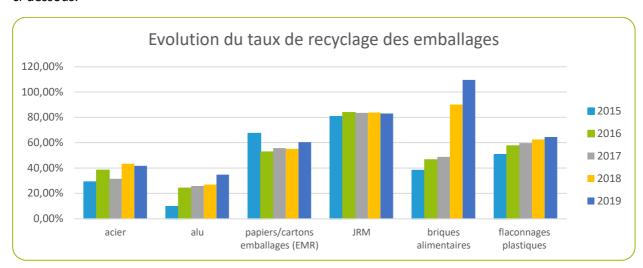
Les taux de recyclage matière pour les emballages du SMTOM (hors verre) sont donnés dans le tableau suivant. Il faut noter que suite à la mise en place du nouveau barème F, les quantités de matériaux mises sur le marché ont été légèrement revues. Cela a un léger impact sur les taux moyens de recyclage.

	2018 - 2019 gisement de référence (kg/habitants)	taux moyen de recyclage 2018	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2019	Tonnes expédiées en 2019	performance SMTOM 2019 (kg/habitant)	de recyclage	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
acier	4,2	43,37%	517,13	215,38	1,75	41,65%	2,45	7
alu	1	26,89%	123,13	42,81	0,35	34,77%	0,65	71
papiers/cartons								
emballages (EMR)	14,5	55,14%	1 785,31	1 077,93	8,75	60,38%	5,75	71
JRM	25	83,77%	3 078,13	2 555,18	20,75	83,01%	4,25	->
briques alimentaires	1,3	90,13%	160,06	175,42	1,42	109,59%	-0,12	71
flaconnages plastiques	8,7	<i>62,54%</i>	1 071,19	689,97	5,60	64,41%	3,10	77
autres flaconnages plastiques (hors	***************************************	***************************************				***************************************		
consignes de tri)	8	0,00%	985,00	0,00	0,00	0,00%	8,00	
TOTAL	62,7	60,03%		4 756,69	38,63	61,62%	24,07	

Avec un taux de recyclage moyen des emballages (hors JRM) de 60,20 % en 2019, nous continuons la progression amorcée en 2018 (56,22 %). Il faut noter les augmentations sur les EMR, flaconnages plastiques et briques alimentaires. Cette dernière est due à un changement d'exploitation de la part de SUEZ. Les EMR qui peuvent se retrouver sur le tapis des corps creux sont ajoutés aux ELA. Ceci n'a pas de conséquence sur nos soutiens car nous étions déjà largement au-dessus des seuils pour les EMR. Le taux moyen de recyclage en hausse est également à mettre au crédit du changement de mode de collecte sur le territoire de la T2L (passage en tout PAP) et à la communication sur la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA.

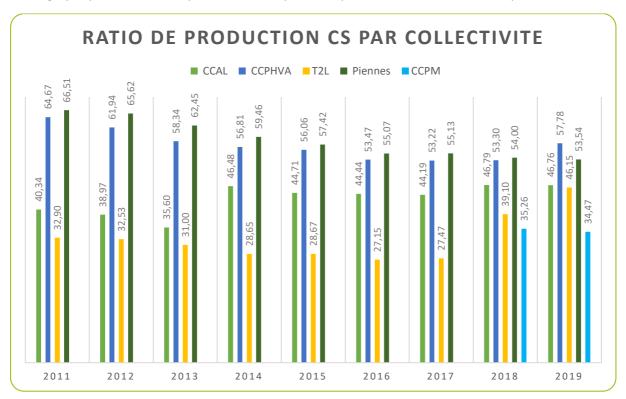
Cependant, nous sommes loin de l'objectif national de valorisation de 75 % des emballages mis sur le marché en 2020. Nous avons d'une part environ 12 % qui ne pourront pas être attient compte tenu du process de tri qui n'est pas en extension de consignes. En partant de ce constat, notre taux de recyclage moyen des matières valorisables et captables est de 70,62% en 2019 (en hausse de 2% par rapport à 2018).

La hausse constatée les années précédentes se confirme. Ces éléments sont repris dans le graphique ci-dessous.



5.1.4 Evolution de la production de CS par collectivité

Le graphique ci-dessous reprend les ratios pour chaque collectivité adhérente depuis 2011.



De manière générale, les collectivités qui n'ont pas entrepris de changement sur la collecte ou sur le mode de financement ont des ratios qui sont stables (les données pour la CAL depuis 2014 tiennent compte des papiers évacués en apport volontaire). Néanmoins, l'atteinte des objectifs du plan est possible. La production de CS par habitant reste variable en fonction de la typologie d'habitat, de la densité de population et du mode de collecte choisi.

Nous n'avons pas d'évolution pour la CAL, le SICOM et la CCPM. Les évolutions les plus remarquables sont à mettre au crédit de :

- ✓ La T2L avec une augmentation du ratio de 20 kg/an/hbt suite au changement de collecte (passage de PAV à PAP). Ces efforts sont à poursuivre et à développer afin d'obtenir encore de meilleurs ratios.
- ✓ La CCPHVA avec une augmentation de 4,5 kg/an/hbt suite au démarrage des opérations de communication sur la mise en place de la tarification incitative.
- ✓ La CCPM présente des ratios correspondant à une collecte en PAV.

Ces ratios vont être à suivre avec la mise en place définitive de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA et dans les années à venir avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

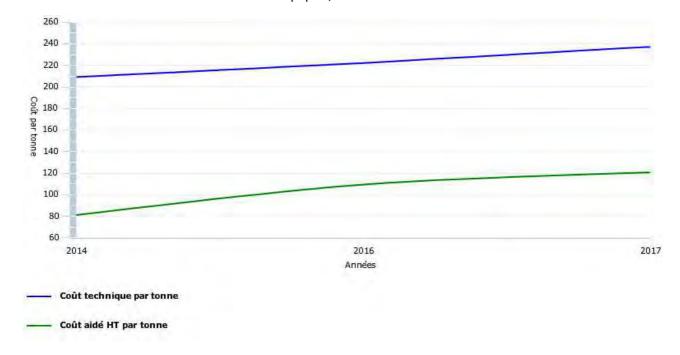
5.1.5 Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)

La matrice des coûts 2019 n'étant pas finalisée, ces coûts pourront être revus lors de la validation de la matrice.

Les coûts HT 2019 du traitement des différents flux de collecte sélective sont les suivants :

➤ Recyclables : Le coût complet HT/tonne de collecte sélective traitée est de 341,08 € en 2019, 341,81 € en 2018.

Ce coût a fortement augmenté entre 2017 et 2018 en raison de la révision des durées d'amortissement du process de collecte sélective qui a entraîné une majoration du coût complet de 437 999 €. Les recettes de vente de matériaux étant amenées à diminuer, notamment les recettes de vente de papier, cartons.



Dbjets encombrants : 0,87 € /hab, ce chiffre est à confirmer.

Les matrices des coûts 2014, 2016 et 2017 ont été validées par l'ADEME, la matrice 2018 va l'être également. Cet historique permettra de comparer les coûts aidés sur une période significative.

5.2 Collecte sélective du verre

5.2.1 Compétence collecte

Le SMTOM dispose de la compétence collecte du verre sur l'ensemble du territoire en délégation des collectivités qui en feraient la demande. Pour l'année 2019, le SMTOM a organisé la collecte et le traitement du verre en apport volontaire pour l'ensemble des collectivités hormis la CCAL qui effectue la gestion en direct.

Pour 2019 et sur la compétence SMTOM, cela représente 960 heures et 45 000 kms de collecte sur le territoire et de transport jusqu'à l'exutoire final.

Le prestataire a effectué 3 047 levées de conteneurs sur le territoire SMTOM hors CCAL en 2019 contre 2 939 en 2018. Ce nombre en légère augmentation par rapport à 2018 reflète l'augmentation des tonnages collectés. Les levées sont néanmoins en baisse de l'ordre de 20 % par rapport au précédent marché ce qui permet d'avoir un meilleur taux de remplissage des conteneurs et une optimisation des kilomètres de tournées.

5.2.2 Taux de recyclage du verre

Le taux moyen de recyclage du verre est donné dans le tableau suivant

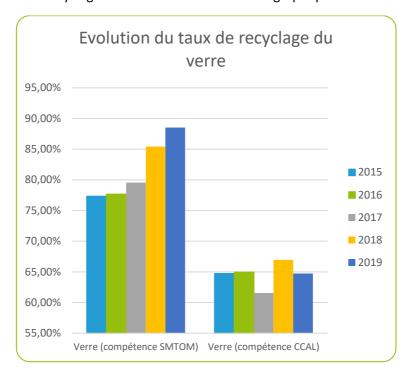
	2018 - 2019 gisement de référence (kg/habitants)	taux moyen de recyclage 2018	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2019	Tonnes expédiées en 2019	performance SMTOM 2019 (kg/habitant)	de recyclage	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
Verre (compétence SMTOM)	34,6	85,41%	2 141,81	1 896,00	30,63	88,52%	-25,58	71
Verre (compétence CCAL)	34,6	66,95%	2 118,32	1 370,94	22,39	64,72%	-10,96	4

Les performances pour les collectivités ayant délégué la collecte au SMTOM sont une nouvelle fois en augmentation en 2019 par rapport aux années précédentes. Depuis 2015, ce sont 4 kg par an et par habitant qui ont été collectés en plus pour les collectivités ayant délégué la compétence au SMTOM soit environ 240 tonnes collectées en plus. Le taux moyen de recyclage du verre est supérieur à 88 % en 2019 (pour un objectif national à 75 %). Ces bons ratios sont à maintenir et à poursuivre. Il convient également de noter une hausse de l'ordre de 1kg/an /habitant sur le territoire de la CCPHVA suite à l'annonce d'une prochaine tarification incitative.

Les collectes sur l'agglomération sont une nouvelle fois en baisse en 2019.

Il reste néanmoins en moyenne sur le territoire 8 kg de verre par an et par habitant à aller chercher soit un global pour le périmètre du SMTOM d'environ 960 tonnes. Ces tonnages ont en partie été récupérés par le nouveau process de traitement des refus de liwell® (captation d'environ 650 tonnes de verre en 2019 par le nouveau process).

L'évolution du taux de recyclage du verre est donnée dans le graphique suivant :



Nous voyons au travers du graphique ci-dessus la dynamique sur les taux de recyclage de verre. Ils semblent que l'évolution se poursuive. Le taux moyen de recyclage du verre sur l'ensemble du territoire est de 76,95% en 2019 à comparer aux 76,53 % de 2018, 70,65 % de 2017 et aux 71,41 % de 2016. Il semblerait que nous soyons aujourd'hui sur un palier au niveau de la collecte du verre sur l'ensemble du territoire. Un changement de tarification semble porter ses fruits sur le territoire de la CCPHVA. Cela devra être confirmé dans les années à venir.

5.2.3 Cout aidé de la collecte et du traitement du verre

Le coût de la collecte et du transport du verre en points d'apport volontaire jusqu'au repreneur pour les collectivités ayant donné délégation au SMTOM s'est élevé à 85 521,82 € hors reprise des matériaux. Ce montant est en augmentation de 7 % par rapport à 2018. Cette progression d'explique par l'augmentation des tonnages collectés et par la révision de prix intervenue sur le marché en avril 2019 (de 44,51 € HT/tonne collectée à 45,57 €).

Le coût complet de la collecte du verre en porte à porte est de l'ordre de 36 000 €.

Les recettes perçues au titre de la vente de verre s'élèvent à 89 152,91 € en 2019, en augmentation par rapport à 2018. Les soutiens CITEO se montent à 23 478,05 €.

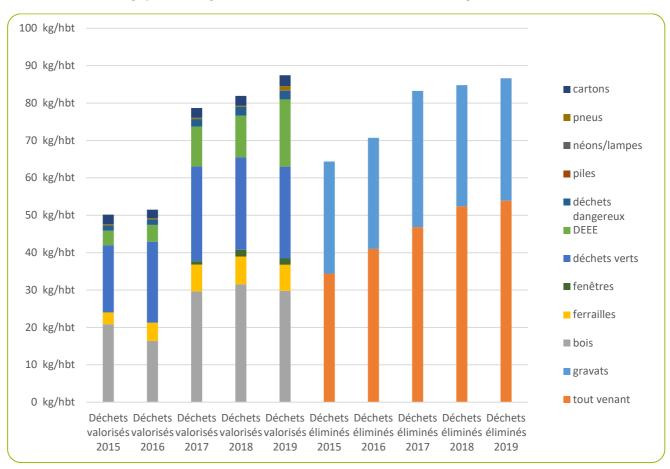
Cela représente pour 2019 un coût de gestion du verre de 3,50 €/tonne pour les collectivités ayant délégué la gestion du verre au SMTOM.

6 Déchetterie de Villers la Montagne

6.1 Tonnages collectés

Encore une fois cette année, les tonnages collectés sur la déchetterie de MAXIVAL sont en hausse de plus de 3 % par rapport à l'année précédente passant de 2 551 t en 2018 à 2 655 tonnes en 2019. Par rapport à 2014 nous atteignons presque une hausse 50 %.

La déchetterie est ouverte aux habitants de certaines communes de la T2L (Baslieux, Bazailles, Beuveille, Boismont, Doncourt les Longuyon, Fresnois la Montagne, Han devant Pierrepont, Montigny sur Chiers, Pierrepont, Saint Pancre, Saint Supplet, Tellancourt, Ville au Montois, Ville Houdlemont, Viviers sur Chiers, Villers la Chevre) ainsi qu'à Bréhain la Ville et Errouville et certaines communes de la CCAL (Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet, Villers la Montagne).



La sortie du SICOM de Beuvillers fin 2016 a mis en évidence la nécessaire proximité des communes avec les déchetteries. Nous avons des hausses dans les collectes mais moins importantes que la baisse de population. Globalement ce sont près de 180 kg/an et par habitant qui sont collectés sur la déchetterie.

Comme déjà évoqué, nous pourrions mettre en place d'autres filières afin d'améliorer les ratios. Ces améliorations nécessiteraient cependant de repenser la déchetterie et le nombre de quais. Elles ne peuvent se faire à l'emplacement actuel de la déchetterie est nécessiteront de la déplacer (sur la plateforme actuellement utilisée pour la maturation des composts par exemple).

6.2 Cout aidé du traitement des déchets de la déchetterie

Le coût TTC de la gestion des déchets de la déchetterie de MAXIVAL s'est élevé à 163 465,79 € TTC, soit 10,71 €/an/habitant.

7 Vie du site MAXIVAL

7.1 Evénements majeurs de 2019

L'arrêt technique de 2019 a eu lieu sur les mois de février et mars et a occasionné des délestages. 1500 tonnes ont été mises en balles environ afin de les retraiter sur site au cours de l'année. En 2019, les travaux du programme 2018 ont été finalisés avec :

- La modification du cyclone de l'installation Vauché pour éviter le colmatage
- ✓ Mise en service du prototype de décolmatage du crible liwell® après modifications. Ce prototype en service depuis le mois de mai donne aujourd'hui pleinement satisfaction au SMTOM et à l'exploitant et permet de limiter les consommations d'eau du site et d'éviter l'encrassement des machines.

L'année 2019 aura également été une année difficile pour le BRS qui a connu deux fissurations successives :

- ✓ Une en juin sur le bandage amont qui a été réparée
- ✓ Une apparue le 2 octobre 2019 qui cette fois se situe en plein milieu du tube et qui différemment des fissurations antérieures, n'est pas uniquement sur une zone de soudure mais également en pleine âme de la tôle d'acier. Cette fissure a été réparée et la ligne remise en route le 18 décembre.

A la suite de cette dernière fissuration, le conseil du SMTOM a décidé la pose d'un deuxième BRS afin d'être autonome rapidement en cas de rupture complète de l'équipement. Les consultations ont été lancées en novembre 2019 pour des résultats en janvier 2020.

Il n'y a pas eu d'événements majeurs sur la ligne de collecte sélective.

7.2 Perspectives d'évolution

7.2.1 Extension des consignes des tri à tous les emballages

Le centre MAXIVAL accueille aujourd'hui 6 000 tonnes de déchets recyclables par an. Le périmètre du SMTOM ne suffit aujourd'hui pas à justifier l'investissement qui serait nécessaire pour permettre à notre centre de tri de passer en extension de consignes (environ 3 à 4 millions d'euros). A cet investissement s'ajouterait un coût d'exploitation supplémentaire pour permettre le tri (l'extension des consignes de tri nécessite plus de personnel pour contrôler la qualité des collectes).

Partant de ce constat, le SMTOM a sollicité les collectivités voisines (SYDELON notamment) qui avait engagé une étude pour la construction d'un centre de tri en coopération afin d'être inclus dans cette étude.

Les discussions menées sur l'année 2019 n'ont pas permis pour l'instant un démarrage du projet. Elles se poursuivront sur 2020.

7.2.2 Réalisation d'une méthanisation sur le site

Les études lancées sur la méthanisation au stade de l'APD ont confirmé l'intérêt de mettre une méthanisation sur le site pour le traitement de la FFOM des ordures ménagères. Le SMTOM a donc lancé à la demande de son conseil le cahier des charges en vue de l'établissement des études projets

permettant de confirmer les hypothèses, l'achat du terrain jouxtant le terrain du SMTOM auprès de la mairie de Villers la Montagne, la pré étude GRT Gaz. 2020 devra permettre de finaliser les études et de lancer le projet.

Compte tenu de la législation sur les biodéchets et du périmètre potentiel du SMTOM et de ses partenaires, une méthanisation sur biodéchets retrouverait du sens et de la rentabilité puisque les tonnages permettraient d'avoir environ 8 000 tonnes de produits à traiter (biodéchets de collectivités et d'industriels).

7.2.3 Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères

Compte tenu des évolutions à venir et des travaux menés récemment sur l'usine afin de permettre une désaturation et un travail en 2 postes de la ligne de traitement des ordures ménagères, il peut être envisagé à terme un doublement de la capacité de l'usine à 80/85 000 tonnes par an d'ordures ménagères en ajoutant un second BRS à proximité immédiate du premier.

La première phase d'une possible augmentation de la capacité de l'usine a été lancée avec l'ajour d'un second BRS. Les autres investissements seraient conditionnés à l'obtention de convention avec les collectivités voisines.

Cette réflexion est à mener car compte tenu des difficultés d'enfouissement que nous rencontrons aujourd'hui et des évolutions de TGAP, le tarif de traitement de notre outil va devenir intéressant pour d'autres collectivités dans les années à venir. Cela nous permettrait également d'avoir une taille critique sur le syndicat afin de permettre d'entreprendre d'autres réflexions dans les années à venir notamment sur les refus de l'usine qui partent aujourd'hui en enfouissement. Nous avons aujourd'hui un retour des tarifs pratiqués pour l'enfouissement à 85 € HT hors TGAP

7.2.4 Pistes de réflexion

Comme nous l'évoquions en 2018, il est nécessaire de nous préparer à réduire au maximum le taux de refus. Nous avons d'ores et déjà prévu au budget et ce depuis plusieurs années d'aller chercher les corps creux encore présents dans les ordures ménagères. Cet investissement permettrait un gain de refus de l'ordre de 1 %.

La dernière solution consisterait à préparer un combustible à partir de nos refus. Cette solution doit être envisagée dès maintenant pour préparer la fin du marché en mai 2025 et ce peu importe le type d'exploitation qui sera choisi à ce moment. Notre objectif doit être de minimiser les refus afin de garantir un coût de traitement des ordures ménagères le plus faible possible dans les années à venir. Il est également nécessaire d'être conscient que les ordures ménagères augmenteront sensiblement et qu'il faut contenir au maximum les coûts.

7.2.5 Provisions pour GER Bâtiment

Sur l'année 2019, les travaux suivants ont été fait en entretien du bâtiment :

- ✓ Nettoyage de la toiture sur la partie visible du site.
- Reprise de tampons et bordures au niveau de voirie
- ✓ Remise en place de portes au niveau des boxes de compostage (paiement 50/50 entre SMTOM et SUEZ).
- Reprise des étanchéités de la terrasse des locaux sociaux SUEZ

8 Finances

8.1 Budget 2018:

En 2018, les dépenses de fonctionnement totalisent 10 942 301,05 € et les recettes de fonctionnement 10 484 262,48 €.

L'exercice 2018 a vu le montant des amortissements et des provisions augmenter de façon conséquente en raison de la révision des durées d'amortissement du process de collecte sélective et de l'amortissement des nouveaux équipements de la ligne de traitement des ordures ménagères ainsi que de la prise en compte de l'avenant transactionnel conclu avec l'exploitant.

La contribution appelée auprès des adhérents a été fixée à 27,79 € par habitant.

En investissement, les dépenses réalisées en 2018 s'élèvent à 1 663 630,03 € et les recettes à 2 511 263,08 €.

Les résultats de l'exercice 2018 'établissent de la façon suivante :

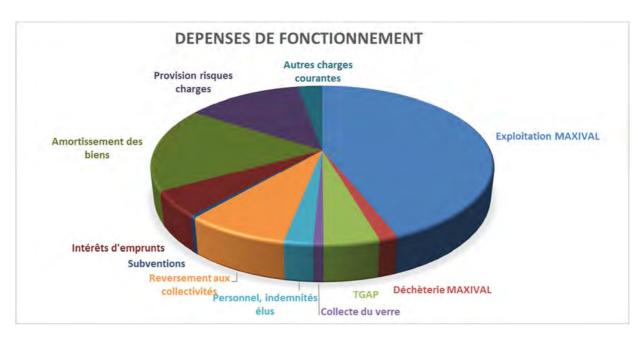
	Reprise des résultats 2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat de clôture (A)	Solde des RAR (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	570 868,40 €	- 458 038,57 €	112 829,83 €	- €	112 829,83 €
Investissement	149 181,96 €	847 633,05 €	996 815,01 €	- 55 174,89 €	941 640,12 €
Total	720 050,36 €	389 594,48 €	1 109 644,84 €	- 55 174,89 €	1 054 469,95 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 1 109 644,84 €.

8.2 Fonctionnement:

8.2.1 Dépenses

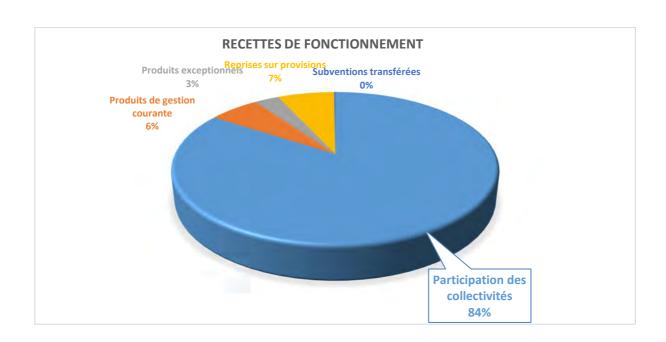
Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



8.2.2 Recettes

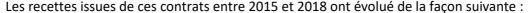
Les recettes perçues par le SMTOM incluent essentiellement :

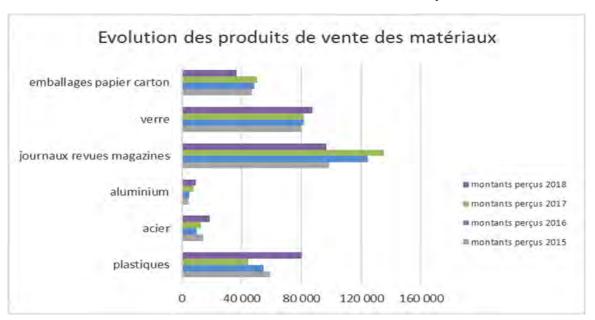
- √ la facturation aux collectivités adhérentes des prestations de traitement des ordures ménagères et de collecte sélective réalisées sur MAXIVAL, de collecte sélective du verre et la gestion de la déchèterie
- ✓ les soutiens des éco organismes
- √ les recettes de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective
- ✓ une redevance versée par l'exploitant
- ✓ la participation des collectivités aux charges de structure, aux frais financiers et aux amortissements de la collectivité



8.2.3 Recettes liées à la Collecte Sélective :

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F effectif au 1^{er} janvier 2018, le SMTOM a conclu des contrats de reprise portant sur la reprise des déchets ménagers Plastiques, Acier, Aluminium, Journaux Revues Magazines, Papier Carton et le Verre.





8.3 Investissement:

Les dépenses de la section d'investissement réalisées en 2018 s'élèvent à 1 663 630,03 €.

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 855 147,74 € au titre du remboursement du capital de la dette.
- ✓ Travaux d'amélioration et de modernisation de la ligne de traitement des ordures ménagères : 770 313,30 €.
- ✓ Déploiement d'un système de pointage, de suivi des absences et de dématérialisation des bulletins de salaires : 1 260 € avec OCI Informatique.
- ✓ L'acquisition d'un véhicule pour la direction générale pour 21 130 €.
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 1 050 € pour l'achat et l'installation d'un nouveau PC pour la déchèterie, l'ancien étant hors d'usage.
- ✓ Quote-part des subventions transférables (ordre) : 14 728,99 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 2511263,08 € et correspondent aux amortissements des immobilisations (1828445,07 €) et aux excédents de fonctionnement capitalisés (652818,04 €).

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 12 889 285,75 €.